

## RISQUE CHUTE DE PLAIN-PIED



©Guillaume Grandin

### De quoi s'agit-il ?

C'est un risque d'accident qui résulte du contact brutal d'une personne avec le sol ou un objet (un appareil, un meuble, un décor...) au cours de la chute.

C'est le risque le plus fréquent, il est présent dans de nombreuses situations de travail.

### Quels sont les métiers exposés ?

Exposition élevée	Exposition moyenne
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Danseur/artiste chorégraphe</li> <li>■ Acteur/comédien</li> <li>■ Cascadeur</li> <li>■ Artiste de cirque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Chanteur</li> </ul>

### Que dit la réglementation ?

Voici quelques références au Code du travail, vous pouvez le retrouver sur [www.legifrance.fr](http://www.legifrance.fr)

- **Signalisation et matérialisation** : article R4224-20 du Code du travail :  
Les zones dangereuses doivent être signalées si le risque de chute ne peut être évité.
- **Autorisation d'accès aux zones dangereuses** : article R4224-4 du Code du travail  
Seules les personnes autorisées par l'employeur peuvent accéder aux zones dangereuses.

### Situations dangereuses : quand les salariés sont-ils exposés à ce risque ?

### Mesures de prévention : Comment prévenir ce risque

#### Thèmes transversaux :

**Co-activité** : absence de coordination entre les différentes entreprises présentes, entre les différents corps de métiers, absence de plan de prévention et de circulation, absence de communication.

- Préalablement à l'inspection commune, chaque entreprise détermine les activités pouvant générer des risques
- Établir un plan de prévention et communiquer les informations à l'ensemble des personnes présentes sur les lieux
- Élaborer et consigner par écrit les procédures et consignes adaptées
- Assurer un suivi des opérations

**Éclairage** : obscurité, faible lumière, éblouissement.

- Prendre en compte la disposition/l'orientation de l'éclairage en tenant compte des exigences artistiques et de la sécurité des artistes
- Mettre en place des marquages au sol fluorescents
- Mettre en place une veilleuse
- Veiller à laisser les accès dégagés

**Organisation du travail** : contrainte de temps, travail en urgence, précipitation, charge mentale (vigilance, concentration accrue...), travail de nuit.

- Organiser la formation professionnelle
- Organiser l'accueil des nouveaux arrivants
- Mettre en place des moyens de communication

**Environnement** : méconnaissance des lieux, lieux non adaptés, conditions exceptionnelles (tempête, températures extrêmes, désert, ...).

- Privilégier les équipements de protection collective (EPC) aux équipements de protection individuelle (EPI)
- Former et informer les artistes

**Visibilité** : absence de visibilité, mauvaise perception du sol, champs de vision réduit, obstacle non repéré, conditions climatiques défavorables.

- Organiser la circulation des personnes (signalisation au sol)
- Libérer les passages et accès (scène, ...)
- Faire disparaître les câbles d'alimentation et les protéger par des moyens adaptés (exemple : goulottes)

**Équipement de protection** : port de chaussures inadaptées (talons, semelles lisses, usées).

- Adapter les chaussures en fonction de l'activité :
  - artistique : prendre en compte la scène ou le sol
  - technique : chaussures de sécurité, semelles antidérapantes...

**Information, formation des artistes** : absence, incomplète.

- Sensibiliser les artistes aux situations à risques qui peuvent engendrer des chutes de plain-pied

<b>Situations dangereuses : quand les salariés sont-ils exposés à ce risque ?</b>	<b>Mesures de prévention : Comment prévenir ce risque ?</b>
<b>Thèmes spécifiques :</b>	
<p><b>Dénivelé :</b> différence de niveau entre deux points précis : escalier, marche, trottoir, sol incliné, sol accidenté (aspérité, travail en extérieur), rupture de niveau dans le sol.</p>	<p><b>Organisationnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adapter et baliser les zones dangereuses : utilisation de revêtements de sol antidérapants, marquage au sol</li> </ul> <p><b>Techniques : équipement de protection individuelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Utiliser un dispositif de maintien adapté à l'activité si la pente est très importante (harnais de sécurité et ligne de vie spécifiques)</li> <li>▪ Port de chaussures adaptées, produits collants (colophane)</li> </ul> <p><b>Formation, information, sensibilisation</b></p>
<p><b>État du sol :</b> revêtement de sol dégradé ou mal fixé, sol glissant (liquide sur le sol, conditions climatiques), ou instable (gravillons, dalles descellées), défaut de résistance (sable, neige).</p>	<p><b>Organisationnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adapter et baliser les zones dangereuses : utilisation de revêtements de sol adaptés aux besoins du spectacle, marquage au sol</li> <li>▪ Entretien du sol pour éviter sa dégradation</li> <li>▪ Nettoyer les sols : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Immédiatement en cas de liquide sur le sol ou de mauvaises conditions météorologiques : sciure, saler en cas de neige/de gel</li> <li>- Périodiquement hors de la présence des artistes sinon penser à signaler le nettoyage en cour</li> </ul> </li> <li>▪ Prendre en compte les conditions climatiques</li> </ul> <p><b>Techniques :</b></p> <p><b>Équipement de protection collective</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre à disposition des tapis de scène, utilisation d'un plancher mobile</li> </ul> <p><b>Équipement de protection individuelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Port de chaussures et semelles adaptées à la discipline artistique ou au travail technique</li> </ul> <p><b>Formation, information, sensibilisation</b></p>
<p><b>Circulation :</b> encombrement (accumulation d'objets qui gênent la circulation : cartons, matériel, câbles), passages étroits ou inadaptés.</p>	<p><b>Organisationnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organiser la circulation des personnes (signalisation au sol)</li> <li>▪ Libérer les passages et accès</li> </ul> <p><b>Techniques : Équipement de protection collective</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire disparaître les câbles d'alimentation et les protéger par des goulottes par exemple</li> </ul> <p><b>Formation, information, sensibilisation</b></p>
<p><b>Costumes et accessoires : inadaptés</b> (encombrants, longs),</p>	<p><b>Organisationnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Répéter dans les conditions de représentation (costumes, ...)</li> </ul> <p><b>Techniques : Equipements de protection individuels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Utiliser des produits collants comme la colophane</li> </ul>

**Pour tout complément d'information ou question relative au risque de chute de plain-pied** n'hésitez pas à contacter votre médecin du travail ou la Conseillère en Prévention des Risques Professionnels du CMB à [intervention@cmb-sante.fr](mailto:intervention@cmb-sante.fr)